

Paris, le 13 juin 2018

Monsieur,

Dans son avis du 11 janvier 2018 relatif au dossier d'options de sûreté (DOS) du projet Cigéo remis par l'Andra, l'Autorité de sûreté nucléaire relève *« que les options de conception retenues à ce stade par l'Andra ne permettent ni de prévenir ni de limiter les risques à un niveau acceptable en cas de réaction exothermique à l'intérieur d'un colis de déchets bitumineux »*. L'ASN estime en conséquence que *« la recherche de la neutralisation de la réactivité chimique des colis de déchets bitumés doit être privilégiée. En parallèle, des études visant à modifier la conception pour exclure le risque d'emballage de réactions exothermiques doivent être conduites. En tout état de cause, la caractérisation dans les meilleurs délais de ces colis de déchets bitumés par leurs producteurs est un préalable indispensable. »*.

Dans ce cadre, la Commission nationale d'évaluation des recherches et études relatives à la gestion des matières et des déchets radioactifs (CNE) a alerté le Parlement et le Gouvernement sur ce sujet en recommandant qu'une expertise scientifique internationale soit menée quant à la gestion des déchets bitumés.

Au vu des enjeux importants liés à cette question, tant pour la sûreté que pour le développement du projet Cigéo, nous souhaitons organiser une revue externe sur la gestion des déchets bitumés, associant des experts nationaux et internationaux. Au regard de votre expertise de la conduite des grands projets du domaine nucléaire et de votre expérience sur les questions de démantèlement et de gestion des déchets radioactifs, nous souhaitons vous en confier la responsabilité.

Cette revue aura pour objet d'évaluer :

- les connaissances scientifiques relatives à la caractérisation et au comportement des déchets bitumés,
- la pertinence des recherches en cours sur la neutralisation de la réactivité chimique des colis de déchets bitumés,
- la pertinence des études par l'Andra visant à modifier la conception de Cigéo pour exclure le risque d'emballage de réactions exothermiques.

---

**M. Christophe Fournier**

-----

L'équipe de revue, que vous avez la tâche de constituer, devra associer des compétences scientifiques appropriées et des compétences en matière d'évaluation des risques et de sûreté nucléaire.

Nous souhaitons que cette revue rende ses premières conclusions avant la fin de l'année 2018, afin qu'elles puissent être prises en compte dans le dossier de demande d'autorisation de création de Cigéo. Le cahier des charges précis, ainsi que la liste des experts pressentis et le calendrier cible devront être validés avec nos services au 1<sup>er</sup> semestre. Les conclusions définitives de cette revue devront dans tous les cas être rendues au plus tard au premier semestre 2019.

Cette mission se tiendra dans le cadre des travaux du plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR). Comme le dispose l'article L. 542-1-2 du code de l'environnement, ce plan, établi régulièrement par le Gouvernement, « *organise la mise en œuvre des recherches et études sur la gestion des matières et déchets radioactifs* ». Vous présenterez en conséquence les conclusions de vos travaux au groupe de travail pluraliste du PNGMDR.

Par ailleurs, au titre de sa mission d'évaluation de l'état d'avancement des recherches et études relatives à la gestion des matières et des déchets radioactifs, vous tiendrez informée la CNE de l'état d'avancement de vos travaux et échangerez avec elle sur ces derniers en amont du rendu de vos conclusions.

Pour l'organisation de cette mission, vous bénéficierez de l'appui administratif et technique de l'ANDRA, qui en assurera le financement. Vous travaillerez également en lien étroit avec les propriétaires de déchets bitumés sur les questions les concernant.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Le ministre d'État,

Le président de l'Autorité de sûreté  
nucléaire,

Nicolas HULOT

Pierre-Franck CHEVET